

Finalisation du dossier référence 000363/KK AC PLU

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a reçu le 16/12/2024 la demande d'examen au cas par cas relatif au dossier « ECOLE-VALENTIN (25) - Modification n°1 PLU .

La MRAe ne s'est pas prononcée dans le délai de 2 mois prévu par l'article R.122-18 du Code de l'environnement.

L'avis tacite du 14/02/2025 est réputé **favorable** à l'exposé mentionné au 2° de l'article R.104-34 du Code de l'urbanisme.